

NORTHERN GENESIS CLIMATE SOLUTIONS CORP.

PLATEFORME D'INVESTISSEMENT INSCRITE EN BOURSE QUI OFFRE UN ACCÈS À DES OCCASIONS D'INVESTISSEMENT DANS DES TITRES DE PARTICIPATION DE SOCIÉTÉS PROMETTEUSES DU SECTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 21 octobre 2021

Le présent document est daté du 21 octobre 2021. Une version modifiée du prospectus provisoire (le « prospectus provisoire ») datée du 12 octobre 2021 renfermant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus provisoire et de ses modifications doit être transmis avec le présent document.

Le prospectus provisoire est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus provisoire, le prospectus définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Avis et mises en garde

Questions d'ordre général

Les investisseurs éventuels ne devraient se fier qu'à l'information présentée dans la version modifiée du prospectus provisoire datée du 12 octobre 2021 (le « prospectus provisoire »). Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige d'une autre façon, toutes les mentions dans le présent document de « CSC », la « Société », « nous », « notre », « nos » ou de termes semblables font référence à Northern Genesis Climate Solutions Corporation. Le présent document est présenté sous réserve des renseignements qui figurent dans le prospectus provisoire et doit être lu conjointement avec ces renseignements. Les investisseurs éventuels ne doivent pas se fier sur certains renseignements qui figurent dans le présent document sans tenir compte des autres. La Société et les preneurs fermes n'ont autorisé personne à fournir aux investisseurs éventuels des renseignements différents ou supplémentaires. La Société et les preneurs fermes déclinent toute responsabilité, et ne peuvent donner aucune garantie quant à la fiabilité de toute autre information que d'autres personnes pourraient vous donner. Les preneurs fermes n'offrent pas de vendre les titres dans un territoire où il est interdit de les offrir ou de les vendre. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des unités offertes, des actions ordinaires et des bons de souscription et, par conséquent, il pourrait être impossible pour les acquéreurs de revendre les actions ordinaires et les bons de souscription achetés aux termes du prospectus. De plus, sauf avec l'approbation de la Société, les bons de souscription ne peuvent être exercés directement ou indirectement par une personne des États-Unis (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou par toute autre personne qui se trouve aux États-Unis. Une telle situation pourrait avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires et des bons de souscription sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité des cours, la liquidité des actions ordinaires et des bons de souscription et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur.

La Société a demandé l'inscription des unités offertes, des actions ordinaires et des bons de souscription (y compris les actions ordinaires sous-jacentes qui seront émises à l'exercice des bons de souscription) à la cote de la TSX sous les symboles « NGCS.UN », « NGCS » et « NGCS.WT », respectivement, par l'intermédiaire de TSX Sandbox, initiative visant à faciliter les demandes d'inscription susceptibles de ne pas respecter toutes les exigences et toutes les lignes directrices de la TSX, mais qui, en raison de faits et de situations propres à un émetteur précis exigent l'inscription à la TSX. L'inscription à la TSX des unités offertes, des actions ordinaires et des bons de souscription sera subordonnée au respect, par la Société, de toutes les exigences d'inscription de la TSX, sauf les exigences pour lesquelles une dispense ou une renonciation est prévue par la TSX Sandbox. L'approbation conditionnelle de l'inscription en bourse n'a pas encore été obtenue et rien ne garantit que les unités offertes, les actions ordinaires ou les bons de souscription seront inscrits à la TSX ou, s'ils le sont, quelles seront les conditions d'inscription précises que la TSX pourrait imposer à la Société dans le cadre du processus de la TSX Sandbox. Si l'approbation de la TSX pour l'inscription des unités offertes, des actions ordinaires et des bons de souscription ne peut être obtenue, le placement ne pourra être réalisé. Rien ne garantit que les unités offertes, les actions ordinaires et les bons de souscription seront inscrits (ou, s'ils le sont, qu'ils le demeureront après la date de clôture) à la TSX ou à toute autre bourse de valeurs. Se reporter à la rubrique « Mode de placement - Demandes d'inscription » du prospectus provisoire.

Un placement dans les actions ordinaires et les bons de souscription comporte différents risques dont l'investisseur éventuel devrait tenir compte. Les investisseurs devraient examiner attentivement les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus provisoire avant d'acheter les unités offertes.

Les données sur le marché et le secteur qui sont utilisées dans le présent document ont été obtenues de sources externes, de publications sectorielles et de renseignements publics. La Société estime que ces données sur le marché et l'économie sont exactes, mais rien ne garantit leur exactitude ni leur exhaustivité. L'exactitude et l'exhaustivité des données sur le marché et l'économie qui sont utilisées dans le présent document ne sont pas garanties. Bien que la Société soit d'avis qu'elles sont fiables, elle n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant des sources externes mentionnées dans le présent document, ni analysé ou vérifié les études ou les sondages sous-jacents sur lesquels se sont appuyées ou auxquels renvoient ces sources, ni vérifié les hypothèses sur l'économie et les autres hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se sont appuyées ces sources.

Les investisseurs éventuels ne devraient pas présumer que les renseignements qui figurent dans le présent document sont exacts à une autre date que celle du présent document ou, si les renseignements sont déclarés être exacts à une autre date que celle du présent document, à cette autre date. Sous réserve des obligations qui incombent à la Société en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, les renseignements qui figurent dans le présent document ne sont exacts qu'à la date du présent document, quel que soit le moment de la remise du présent document ou de toute vente des actions ordinaires ou des bons de souscription..

En ce qui concerne les investisseurs éventuels situés à l'extérieur du Canada, ni la Société ni les preneurs fermes n'ont pris quelque mesure que ce soit qui permettrait le placement, la possession ou la distribution du prospectus dans un territoire où une telle mesure est requise, sauf au Canada. Les investisseurs sont tenus de se renseigner sur les restrictions relatives au présent placement, et à la possession ou à la distribution du prospectus.

Le placement ne constitue un appel public à l'épargne visant les titres que là où l'autorité compétente a accordé son visa et ils ne peuvent être offerts que par des personnes dûment inscrites. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, telle qu'elle peut être modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis (au sens donné au terme United States dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) et ne peuvent être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. Persons* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques.

Sauf indication contraire, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes et qui ne sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus provisoire.

Avis et mises en garde (suite)

Mise en garde relative à l'information prospective

Certains renseignements qui figurent dans les présentes pourraient constituer de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs peuvent être liés aux perspectives futures et aux événements ou aux résultats prévus de la Société et inclure des énoncés portant sur la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, l'exploitation, les résultats financiers, les impôts et les taxes, les dividendes ainsi que les plans et les objectifs de la Société. Plus précisément, les énoncés portant sur les résultats, le rendement, les réussites, les perspectives d'affaires ou les occasions futures de la Société constituent des énoncés prospectifs. Dans certains cas, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi d'expressions telles que « envisage », « cible », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « devrait », « il est possible que », « budget », « projeté », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à » ou « croit », ou à des variations de ces termes ou de ces expressions, ou qui indiquent que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » « être pris », « se produire » ou « être atteints », ou par l'emploi du futur ou du conditionnel.

Plus précisément, le présent document renferme des énoncés prospectifs qui portent sur le placement et l'investissement réalisé par des membres de la direction éventuels et sur les résultats, le rendement, les réalisations, les perspectives d'affaires ou les occasions futures de la Société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent document est fondée sur certaines hypothèses, notamment la réalisation du premier appel public à l'épargne de la Société, la réception de l'ensemble des approbations réglementaires requises et leur échéancier prévu, les objectifs futurs de la Société et les stratégies pour les atteindre, de même que d'autres énoncés portant sur les opinions, les plans, les estimations et les intentions de la direction, et d'autres énoncés comparables portant sur les événements, les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futures qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des avis et des estimations de la Société à la date à laquelle ces énoncés ont été faits, et ils sont visés par des risques, des impondérables, des hypothèses et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Bien que la direction de la Société estime que les hypothèses et que l'analyse qui sous-tendent ces énoncés sont raisonnables à la date de ces énoncés, vous êtes priés de ne pas vous fier indûment à ces énoncés. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats s'écartent des résultats prévus, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs devraient éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont faits, et la Société n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs figurant dans les présentes, sauf lorsqu'elle y est obligée par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Northern Genesis Climate Solutions Corporation – Une proposition de valeur combinée

Rendement provenant du déploiement de capitaux

- Les occasions liées à la transition énergétique sont en croissance rapide et prolongée
- CSC offre aux investisseurs publics un rendement à l'égard d'investissements avantageux assimilables à des titres de participation qui sont habituellement réservés à des investisseurs institutionnels de grande taille ainsi qu'une façon intéressante de rattacher leurs capitaux à des objectifs en matière de changements climatiques

Rendement provenant des activités de gestion d'actifs

- CSC permet aux investisseurs publics de tirer parti des avantages économiques découlant de la gestion de capitaux institutionnels de tiers privés progressifs dans le cadre de relations privilégiées
- Avantages uniques et intéressants pour les investisseurs publics

NORTHERN GENESIS *Climate Solutions Corp.*

Mission

- Offrir au marché public un accès à des « titres de participation privés »
- Investissements bénéfiques pour la planète

Caractéristiques

- **Caractéristiques rares** – esprit d'entrepreneur et de propriétaire-exploitant, antécédents de réussite dans les investissements dans la transition énergétique
- **Équipe d'exception** – + de 20 M\$ en investissements personnels, ce qui est supérieur aux normes du marché
- **Vaste plateforme Northern Genesis** – grande quantité d'occasions dans des secteurs ciblés
- **Barème de frais concurrentiel**
- **Objectifs de plateforme d'investissement** – agir à titre de gestionnaire d'instruments de placement auxiliaires ultérieurs (les « fonds auxiliaires »)



Équipe de haute direction



Ian Robertson

- Ancien chef de la direction et cofondateur de Algonquin Power & Utilities Corp. (« AQN » ou « Algonquin »)
- A joué un rôle essentiel dans la croissance de AQN, qui est devenue une société d'infrastructures pour l'électricité et les services publics d'une valeur de 12 G\$ membre de la TSX60
- A supervisé le programme de développement d'énergie renouvelable de AQN



Chris Jarratt

- Ancien vice-président du conseil et cofondateur de AQN
- A conçu et réalisé l'initiative d'expansion internationale de AQN
- A joué un rôle essentiel dans la reconnaissance de AQN à titre de chef de file en matière d'ERSG à l'échelle mondiale



Michael Hoffman

- À titre d'ancien associé au sein de Riverstone Holdings, a supervisé le montage d'investissements en énergie renouvelable de plus de 7 G\$ US
- Ancien membre du conseil de Pattern Energy Group; ancien membre du comité des investissements privés au sein de Blackstone



Ken Manget

- Ancien chef général des relations d'investissement et directeur général, Infrastructures et ressources naturelles au sein de RREO
- Expérience approfondie au sein du financement de sociétés du secteur de l'énergie renouvelable
- A dirigé un portefeuille d'une valeur de plusieurs milliards de dollars composé de titres de croissance et de titres de base, notamment des sociétés en phase tardive, des sociétés qui n'ont pas réalisé de PAPE ainsi que des sociétés ouvertes et fermées



Ces personnes comptent des dizaines d'années d'expérience à titre de propriétaires-exploitants dans le secteur de la transition énergétique, notamment des investissements écologiques au stade précoce

Il est temps d'investir dans le secteur des solutions climatiques

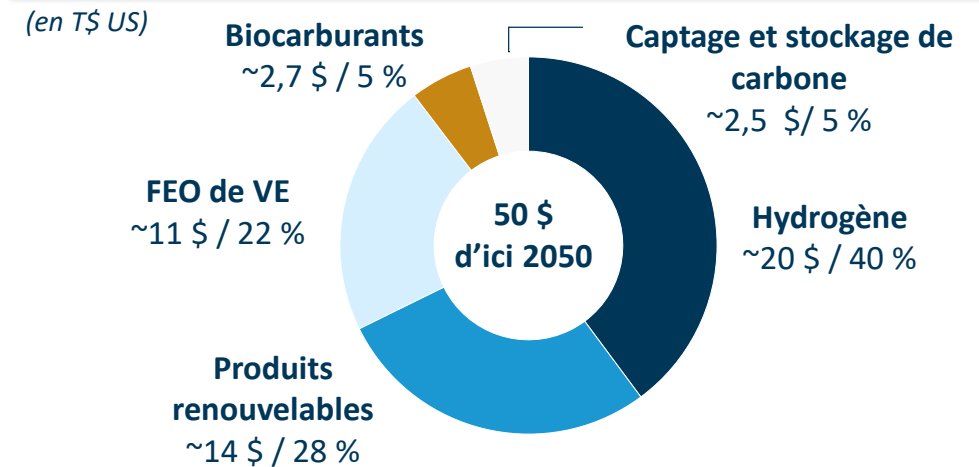
1 Secteur des solutions climatiques en expansion

- Vaste ensemble croissant d'occasions d'investissement durable
- Occasions appuyées par des tendances cycliques favorables
- Augmentation de l'engagement des sociétés et des institutions envers la carboneutralité à court terme

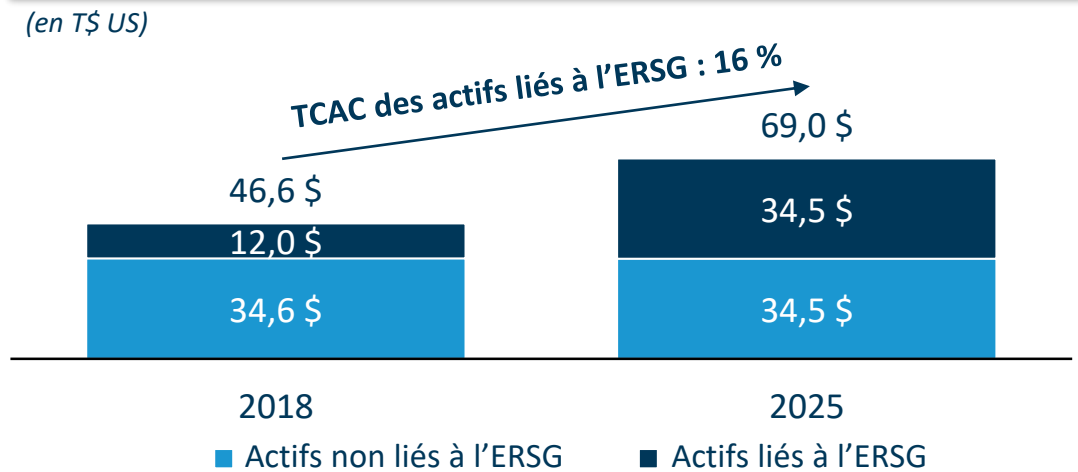
2 Approche en matière d'investissement conforme à la durabilité

- L'accent qui est mis sur les facteurs ESG coïncide avec la demande pour des investissements dans des sociétés responsables sur le plan social
- Les clients, les employés et les investisseurs réclament des sociétés munies d'une mission
- Reconnaissance mondiale du leadership en matière d'ESG de l'équipe de direction de Northern Genesis

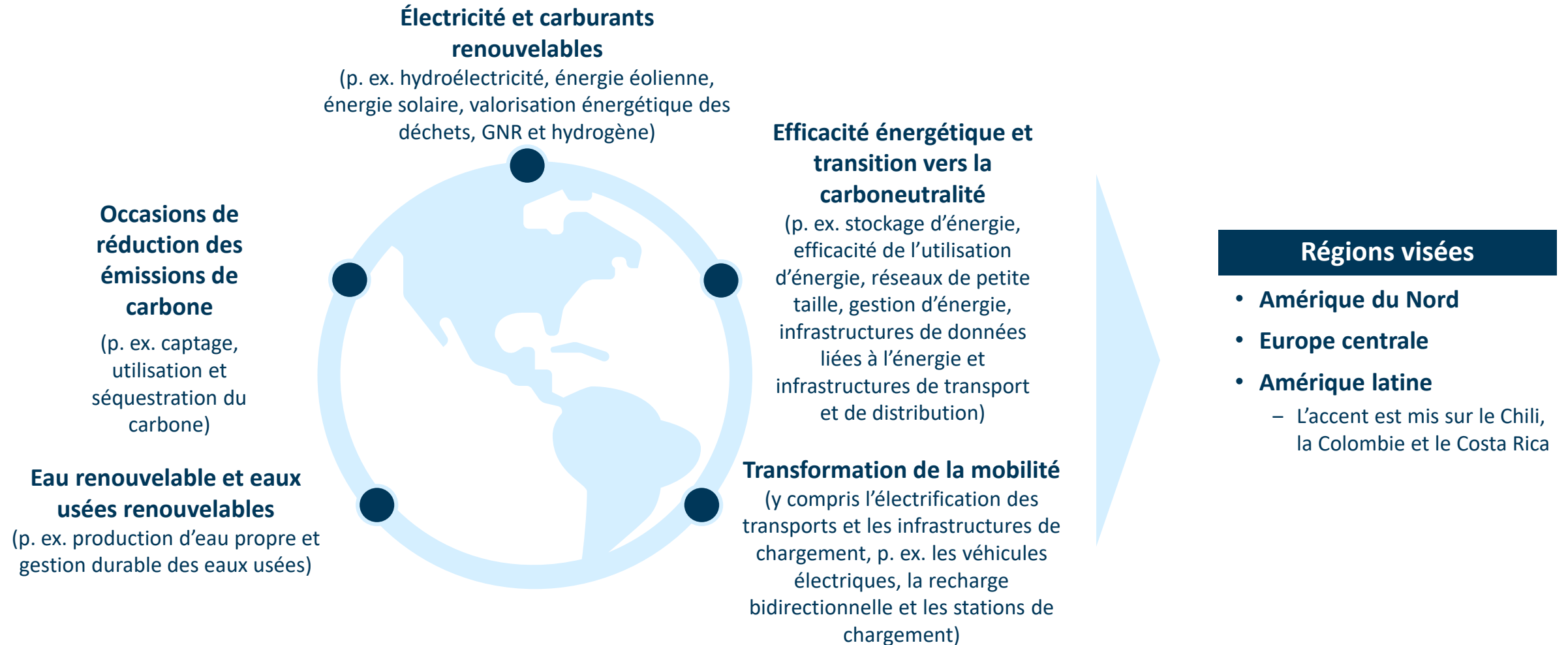
Dépenses de 50 T\$ US en décarbonisation d'ici 2050¹⁾



Croissance rapide des actifs liés à l'ESG²⁾



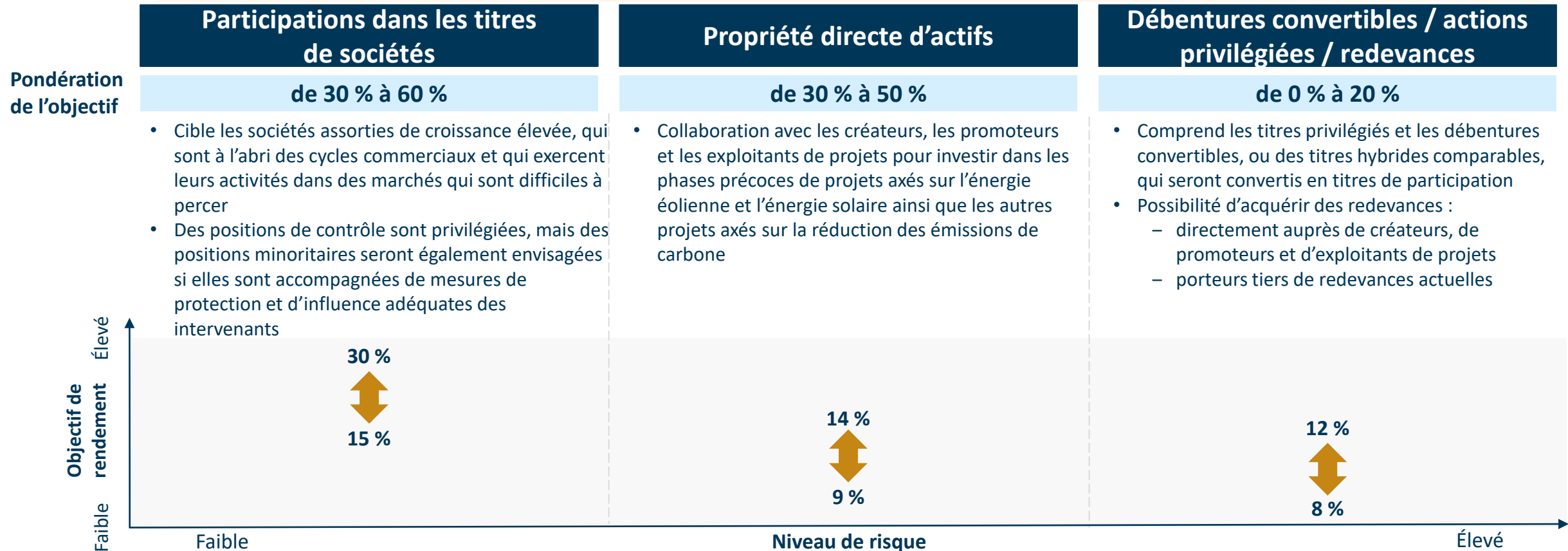
Vaste ensemble croissant d'occasions d'investissement au sein de sous-secteurs durables...



Tirer parti d'occasions exclusives liées à la transition énergétique et au développement durable en Amérique du Nord, en Europe centrale et en Amérique latine

... et modes de participation par la propriété de titres

NORTHERN GENESIS



L'objectif est d'atteindre un TRI global (brut) de 18 % à 25 % au sein du portefeuille en fonction d'un multiple du capital investi supérieur à 2,0x

Les occasions d'investissement de CSC sont une catégorie d'actifs attrayante

Croissance élevée et occasions uniques et intéressantes

- Investissement dans des occasions d'affaires assorties de croissance élevée, qui sont habituellement à l'abri des cycles commerciaux, qui offrent un rendement à l'abri de l'inflation, qui sont liées à des monopoles ou à des marchés qui sont difficiles à percer et dont la position tirera parti des tendances favorables au développement durable continues
- Accent mis sur les occasions privées de petite taille dans le but d'optimiser, de moduler et de monétiser ces investissements

Propositions à long terme

- La nature essentielle des services de transition énergétique offre une longévité commerciale et permet la création de valeur sur un horizon d'investissement à long terme

Diversification

- Le rendement tiré des sociétés du secteur de la transition énergétique illustre la faible corrélation par rapport aux autres catégories d'actifs et offre une solution de rechange aux occasions d'investissement traditionnelles
- L'approche du portefeuille réduit les risques en offrant des investissements dans le secteur de la transition énergétique en forte croissance, ce qui permet aux sociétés de tirer parti d'un portefeuille diversifié et complémentaire

Rendement élevé rajusté en fonction des risques

- Rendement élevé rajusté par rapport aux risques grâce à une combinaison de ce qui suit : investissement dans des sociétés à croissance élevée; secteurs stables; diversification; et approche éprouvée et différente de la direction en matière de montage d'opérations exclusif

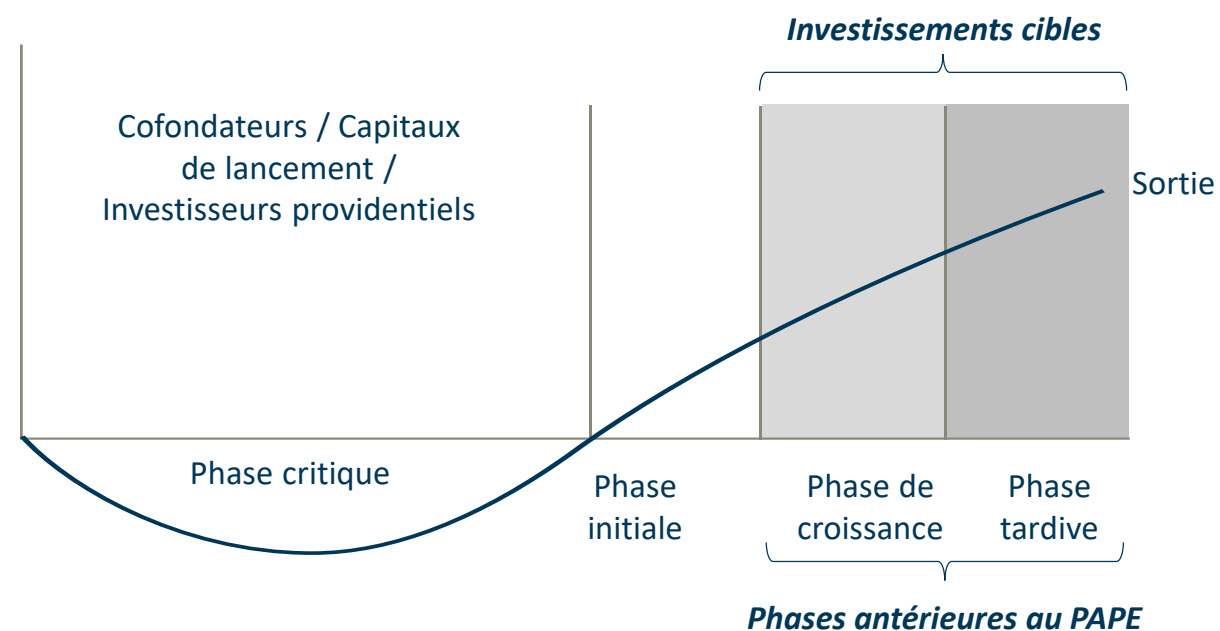
Engagement envers le développement durable

- Pour chaque investissement, CSC établira un plan pour que les activités deviennent carboneutres ou pour que l'intensité de leurs émissions de carbone diminue de façon considérable
- Accent mis sur certains secteurs verticaux du domaine des solutions climatiques et de la transition énergétique conformément à bon nombre des objectifs de développement durable des Nations Unies



Flux d'opérations prouvé pour les marchés des sociétés ouvertes et fermées

- Une grande partie des opérations réalisées sur la vaste plateforme de Northern Genesis est composée de propositions d'affaires qui seront optimisées par la propriété privée plutôt que par la réalisation d'un PAPE sur le marché des capitaux
 - Les occasions sont réalisées pendant la phase de croissance ou la phase tardive (et donc ne sont pas réalisées dans la phase précoce ou à la phase des capitaux de lancement)
 - Les occasions sont particulièrement intéressantes au sein de leur marché
 - Accent mis sur les occasions clairement conformes aux principes d'ERSG
 - Les objectifs seront favorisés par l'expérience de l'équipe de gestion ainsi que par l'approche propriétaire-exploitant



Gamme d'occasions exclusives

Occasions adéquates pour CSC

La propriété privée optimise la valeur

- Phase de croissance / tardive
 - Avantages de la supervision réalisée par CSC et du délai qui s'est écoulé
 - Expérience inestimable des membres du conseil dans l'accumulation du capital
 - Modèle d'affaires concret doté d'une trajectoire claire vers les flux de trésorerie
- Actifs précis qui ne conviennent pas individuellement aux marchés publics
- Possibilité pour CSC d'offrir un financement, notamment dans le cadre de co-investissements

Occasions adéquates pour la SAVS

Marchés publics par l'entremise de la franchise SAVS

- Occasions d'envergure assorties de grands besoins de financement
- Description et validation claires du modèle d'affaires
- Maturité de l'entreprise permettant de gérer l'examen par le public
- Besoin concret d'inscription sur les marchés des capitaux
- Occasions postérieures à la phase tardive de CSC

La proposition d'affaires combinée de CSC offre aux investisseurs une valeur exceptionnelle et à court terme

1

Les avantages économiques qui sont offerts aux investisseurs de CSC sont supérieurs à ceux qui sont offerts par les investissements dans des capitaux propres

- Les actionnaires de CSC verront avantage à participer aux honoraires liés au rendement¹⁾ et aux honoraires de gestion²⁾ dérivés des capitaux gérés ainsi que des capitaux tirés des co-investissements, qui seront investis en aval (au niveau de la cible).
- Les structures d'investissement dans les titres de participation de sociétés privées et dans les groupes de sociétés inscrites à la TSX mises en commun sans droit de regard n'offrent habituellement pas ces avantages aux investisseurs.

2

Une meilleure source et des résultats de déploiement atteints plus rapidement grâce à une croissance plus rapide du cours des actions

- CSC a les perspectives qui lui permettent de répartir la majeure partie des capitaux avec rapidité et justesse dans un délai de 6 à 12 mois.
- Un regroupement d'occasions d'investissement bâti au fil des ans a permis de cibler des acquisitions intéressantes à court terme, ce qui raccourcit le délai entre la clôture et le déploiement.

3

Meilleur processus d'investissement → meilleures opérations → meilleurs résultats

- Le programme d'investissement de CSC ne repose pas sur l'investissement de montants élevés; les opérations se font de façon latérale et sans enchères.
- Les antécédents à titre de propriétaires-exploitants des membres de la direction de CSC sont intéressants pour les équipes de gestion des sociétés cibles.
- L'expérience de gestion de CSC peut aider les sociétés en portefeuille à créer des dénouements favorables.

Antécédents

TCAC³⁾ du rendement total pour les actionnaires (« RTA ») de AQN de 21 % et TCAC du RTA de Lion de 26 %⁴⁾

Historique des opérations

Plus de 51 acquisitions représentant une valeur totale de plus de 12 G\$³⁾⁵⁾

Niveau d'expérience au sein du secteur

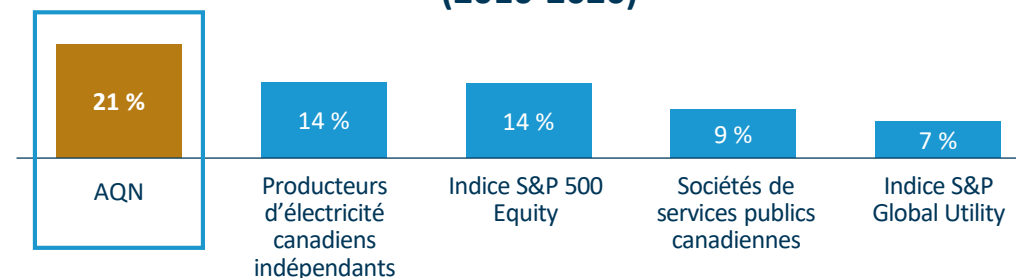
Capacité de production de plus de 10 GW d'une valeur globale de plus de 13 G\$³⁾⁵⁾

La proposition de valeur combinée de CSC place la Société en position d'offrir une valeur supérieure à la valeur liquidative

Antécédents de Algonquin : rendements totaux supérieurs pour les actionnaires (AQN : TSX)

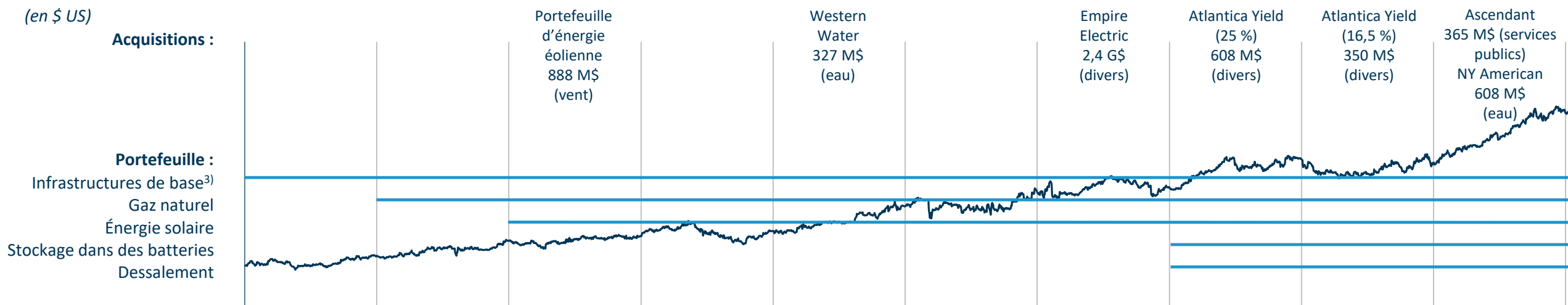
- Société fondée en 1989 selon un modèle de capitaux privés
- Est passée d'un PAPE de 75 M\$ à une capitalisation boursière de 9,3 G\$ US
- Inscrite à la fois à la NYSE et à la TSX; membre de TSX60
- Croissance stimulée par l'esprit d'entrepreneuriat de l'équipe chargée des investissements et l'adoption hâtive des facteurs d'ERSG

TCAC du rendement total pour les actionnaires sur 10 ans (2010-2020)¹⁾



AQN : rendement du cours des actions et faits saillants de l'entreprise²⁾

(en \$ US)



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acquisitions complémentaires (\$/#)	287 M\$ / 2	273 M\$ / 6	317 M\$ / 6	221 M\$ / 6	64 M\$ / 5	2 M\$ / 8	49 M\$ / 3	579 M\$ / 6	251 M\$ / 8	6 M\$ / 1
Émission de titres de participation ⁴⁾	--	84 M\$	224 M\$	--	323 M\$	112 M\$	840 M\$	395 M\$	519 M\$	561 M\$
Émission de titres de créance	120 M\$	--	225 M\$	140 M\$	182 M\$	160 M\$	--	980 M\$	288 M\$	576 M\$

La prolifique franchise SAVS génère un important flux d'opérations commerciales avantageux pour CSC

Sources de capital variées

- Réalisation de 3 PAPE SAVS depuis le mois d'août 2020
- Réalisation réussie de 2 IPAP pour des regroupements d'entreprises à ce jour
- Plus de 1,3 milliard de dollars américains en capital amassés en moins de 12 mois
- Établissement de liens solides avec un groupe d'investisseurs institutionnels de premier plan pour la conclusion de contrats d'achat à terme

Important flux d'opérations commerciales

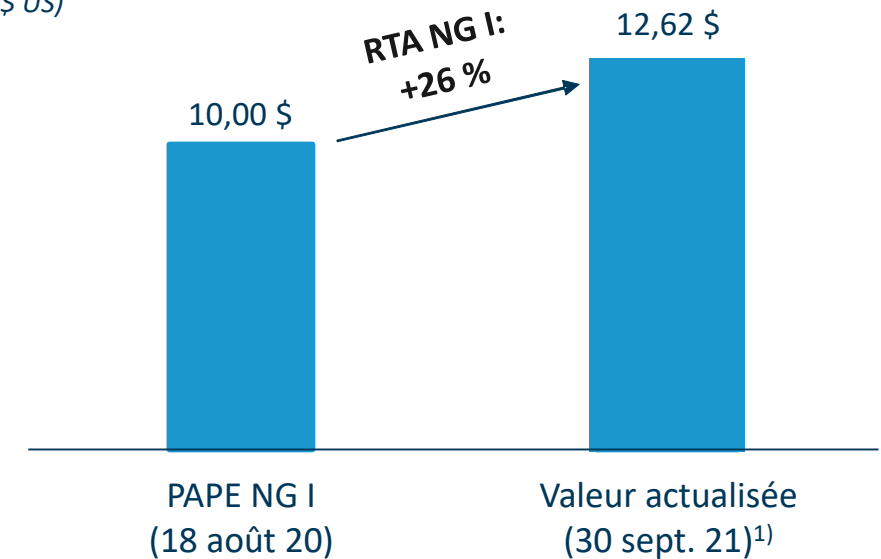
- Repérage effectué (novembre 2020) et réalisation d'un regroupement d'entreprises dans le secteur commercial avantageux des véhicules électriques pour NG I
- Repérage effectué (juin 2021) et annonce d'un regroupement d'entreprises dans le secteur du camionnage autonome en pleine croissance pour NG II
- Évaluation de plus de 130 cibles d'acquisition éventuelles dans le secteur de la transition énergétique pour NG I et NG II seulement
- De nombreuses cibles conviennent davantage à CSC à titre d'investissement privé

Approche distinctive axée sur le propriétaire ou l'exploitant

- Les fondateurs des entreprises cibles dans le secteur de la transition énergétique préconisent les antécédents uniques des membres de l'équipe de CSC
- Capacité d'établir la structure d'opérations de façon bilatérale et de réduire le besoin de participer à des enchères générales
- Les cibles ne privilégient pas seulement des « questions financières »

Rendement total pour les actionnaires de SAVS I (NG I)

(prix unitaire en \$ US)



« Ce n'est pas simplement une question de prix ou d'accélération de mise en marché, les personnes avec lesquelles vous ferez affaire sont essentielles... **Lorsque lan m'a appelé, je savais déjà qui il était** en raison de son parcours. **Je parlais avec un autre entrepreneur** dont la société s'était inscrite en bourse, ce qui lui avait permis de générer une valeur marchande de plus de 10 milliards de dollars. »

– Marc Bédard (chef de la direction de Lion)

Le syndicat de co-investisseurs accroît la portée de CSC

Aperçu du syndicat de co-investisseurs

- Les investissements de CSC seront réalisés par l'entremise de son syndicat de co-investisseurs
 - Le montant initial global des capitaux attendus conformément aux conventions de participation du syndicat de co-investisseurs en vigueur (les « conventions de co-investissement ») sera d'au plus 300 M\$. Toutefois, comme la direction sollicite activement des engagements supplémentaires, ce montant pourrait augmenter.
- La Société a conclu quatre conventions de co-investissement avec des investisseurs financiers stratégiques qui sont l'un des principaux propriétaires et exploitants d'énergie propre à l'échelle mondiale, une caisse de retraite canadienne de grande taille ainsi que d'autres gestionnaires d'actifs institutionnels canadiens et américains qui recherchent une exposition supplémentaire aux occasions liées à la transition énergétique.
- CSC prévoit que de nouveaux membres s'ajouteront au syndicat de co-investisseurs avant ou après le placement
- Les co-investisseurs auront des droits de co-investissement prioritaires quant aux investissements réalisés par CSC qui nécessitent un apport en capital supérieur à l'apport de CSC
- Les co-investisseurs doivent payer une rémunération liée au rendement sur les co-investissements au moment de l'aliénation de l'investissement
- Les membres du syndicat de co-investisseurs peuvent également fournir une source de flux d'opérations commerciales à CSC

Avantages pour les actionnaires de CSC

Diversification accrue grâce à un grand nombre d'investissements

Donne à CSC la possibilité d'un plus grand apport en capital par investissement, notamment ce qui suit :

- Participation accrue, ce qui permet de renforcer les droits en matière de gouvernance
- Investissements importants qui sont au stade de la croissance des capitaux, en vue d'un PAPE éventuel
- En ce qui a trait à la propriété d'actifs liés à l'énergie renouvelable, possibilité de réaliser davantage de synergies par l'acquisition de portefeuilles plutôt que des actifs individuels

Grande harmonisation des intérêts car certains membres du syndicat de co-investisseurs doivent investir dans CSC au moment de la réalisation du PAPE

Les actionnaires publics contribuent aux frais payables par le syndicat de co-investissement dans le cadre des co-investissements

Le syndicat de co-investisseurs offre à CSC une diversification accrue en matière d'investissements ainsi qu'une grande harmonisation des intérêts des investisseurs publics et des co-investisseurs

Comparaison entre la proposition exceptionnelle de CSC et les investissements dans des capitaux d'investissement privé traditionnels

	<u>CSC</u>	<u>Capitaux d'investissement privé</u> <i>(données représentatives)</i>
Rémunération de l'équipe de CSC et frais de gestion (pour les capitaux d'investissement privé)	✓ 1,4 % / La part des investisseurs à la hausse ¹⁾	+ 2,0 % / Aucun mécanisme équivalent de partage avec les investisseurs
Rémunération liée au rendement	✓ 15 % ²⁾ / La part des investisseurs à la hausse ³⁾	+ 20 % / Aucun mécanisme équivalent de partage avec les investisseurs
Investissements réalisés par des membres de la direction	✓ 10 %	1 à 3 %
Participation des actionnaires de CSC aux avantages économiques du « commandité »	✓ Oui	Non
Négocié sur un marché	✓ Oui	Rarement
Liquidité	✓ Quotidienne <i>(inscription en bourse)</i>	Restreinte <i>(certaines périodes)</i>
Risques liés aux ventes forcées	✓ Aucun	À l'échéance
Roulement du portefeuille	Faible	Faible
Accès à des occasions dans le secteur privé	Oui	Oui
Période d'investissement	Les investissements devront être liquidés au plus tard 9 ans après la réalisation d'un PAPE ⁴⁾	Dans une fourchette de 7 à 10 ans

Sommaire des modalités du premier appel public à l'épargne

Émetteur	Northern Genesis Climate Solutions Corporation (« CSC » ou la « Société »)
Placement	Unités offertes composées de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 15 \$ à tout moment dans les 36 mois qui suivront la clôture.
Prix d'offre	12,00 \$ par unité offerte
Taille du placement	Jusqu'à 200 millions de dollars
Option de surallocation	15 % (100 % des nouveaux titres)
Engagement des fondateurs	Parallèlement au placement, Northern Genesis Investments LLC (« NGI »), société contrôlée indirectement par les membres de la haute direction, fera l'acquisition, pour le compte de certains membres de l'équipe de haute direction, d'unités offertes vendues au prix d'offre d'une valeur globale de 20 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé (l'« investissement réalisé par des membres de la direction »).
Emploi du produit	Investissement dans des titres de participation, des titres de créance ou des titres hybrides de sociétés privées de grande qualité allant de la phase de croissance à la phase tardive ou encore dans des participations directes dans les actifs d'exploitation de sociétés qui s'inscrivent dans la transition vers un avenir durable sur le plan énergétique. Un minimum de 75 % du capital sera déployé dans un délai de 3 ans.
Conventions de co-investissement	La Société a conclu avec un syndicat d'investisseurs financiers stratégiques quatre conventions de co-investissement qui leur offriront la possibilité d'investir jusqu'à 300 M\$ dans les investissements en portefeuille. La Société discute avec deux autres membres éventuels du syndicat, qui pourraient s'ajouter avant ou après la date de clôture.
Blocage	La Société, les membres de la haute direction et le conseil d'administration seront visés par des conventions de blocage pendant 180 jours à compter de la date de clôture. NGI se soumettra à un blocage volontaire et conservera la totalité des actions ordinaires qui seront détenues à la réalisation du placement et de l'investissement réalisé par des membres de la direction jusqu'à la date la plus rapprochée entre (i) la date à laquelle au moins 80 % du produit net tiré du placement sera investi et (ii) le troisième anniversaire de la date de clôture. De plus, NGI bloquera et conservera également de façon volontaire 33⅓ % des actions ordinaires détenues à la réalisation du placement et de l'investissement réalisé par des membres de la direction jusqu'au cinquième anniversaire de la date de clôture.
Admissibilité aux fins de placement	Admissible pour les REER, les FERR, les REEI, les RPDB, les CELI et les REEE.
Inscription	Les unités offertes seront négociées à la TSX à compter de la clôture sous le symbole « NGCS.UN ». Trente-sept jours après la clôture, les actions ordinaires et les bons de souscription seront automatiquement scindés et seront respectivement négociés à la TSX sous les symboles « NGCS » et « NGCS.WT ».
Type de placement	Premier appel public à l'épargne dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada aux termes d'un prospectus ordinaire. Aucune vente aux investisseurs aux États-Unis.
Teneurs de livres	Valeurs Mobilières TD Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Scotia Capitaux Inc.
Date prévue de fixation du prix	Semaine du 25 octobre 2021



Faits saillants en matière d'investissement



L'ERSG et la transition énergétique sont des facteurs favorables à la croissance du secteur et aux perspectives d'investissement



Rare occasion d'investir dans un portefeuille diversifié d'actifs privés à forte croissance liés aux solutions climatiques que Northern Genesis établira avant la phase de monétisation



Approche distinctive qui génère des rendements élevés rajustés par rapport aux risques grâce à l'esprit entrepreneurial, à l'approche axée sur le propriétaire ou l'exploitant et à des compétences financières rigoureuses



Équipe de direction aguerrie affichant des antécédents dignes de mention, notamment la fondation conjointe de Algonquin, son inscription au palmarès TSX60 et sa reconnaissance à titre de solution d'investissement de capitaux privés avantageuse



Flux d'opérations exclusives de la franchise SAVS très prolifique de Northern Genesis



Cadre d'investissement vaste et durable en pleine croissance et mandat d'investissement souple



Partenaire de choix pour les entrepreneurs en raison des solutions flexibles en matière de capital proposées et des occasions de mentorat et de croissance d'entreprise

N**RTHERN**
GENESIS
CLIMATE SOLUTIONS CORP.

Annexes

Barème de frais de CSC

Salaires et autres frais d'investissement

Aperçu

- La Société contribuera chaque année à une réserve relative à la rémunération (la « réserve relative à la rémunération de l'équipe de direction ») à hauteur de 1,4 % de la valeur comptable de la Société.
 - La valeur comptable correspondra à la juste valeur totale des actifs, déduction faite de la valeur comptable totale des passifs.
 - La réserve relative à la rémunération de l'équipe de direction sera utilisée exclusivement pour les salaires, les avantages sociaux et toute autre rémunération des membres de l'équipe chargée des investissements.
- **Co-investissements** : Les co-investisseurs ne payeront pas de frais de gestion à l'égard de ces co-investissements.
- **Capitaux gérés** : CSC facturera des honoraires de gestion standard au sein du secteur (habituellement de 1,5 % à 2,0 % des capitaux engagés) à l'égard de fonds auxiliaires relativement à l'investissement, à la gestion et à la supervision des capitaux gérés¹.

Frais attribués à la réserve relative à la rémunération de l'équipe de gestion

- **Capitaux de la Société** : 100 %
- **Capitaux gérés** :
 - a) 100 %, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 2 M \$;
 - b) Un montant excédentaire de 60 % de ce montant par la suite, et le reliquat sera attribué aux actionnaires de CSC.

Rémunération liée au rendement

Aperçu

- La rémunération liée au rendement qui sera ajoutée à la réserve relative à la rémunération de l'équipe de direction sera fondée sur une proportion de 15 % de toute augmentation de la valeur comptable par action ordinaire (rajustée aux fins de distributions) supérieure à un seuil d'application de la rémunération liée au rendement augmentant de façon monotone, majorée d'une tranche des autres honoraires liés au rendement touchés par la Société.
 - Le seuil d'application de la rémunération liée au rendement correspondra à ce qui suit :
 - a) en ce qui a trait à la période de calcul¹) initiale, le produit brut tiré du placement et de l'investissement réalisé par des membres de la direction à la date de clôture, divisé par le nombre global d'actions ordinaires à la date de clôture;
 - b) en ce qui a trait à toute période de calcul¹) ultérieure, x) la valeur comptable par action ordinaire la plus élevée obtenue à une date de calcul pour une période de calcul précédente pour laquelle une rémunération liée au rendement a été payée²) ou y) si aucune rémunération liée au rendement n'a encore été payée, le seuil d'application de la rémunération liée au rendement relatif à la période de calcul initiale.
- **Capitaux gérés** : CSC facturera des honoraires liés au rendement standard au sein du secteur (habituellement de 15 % à 20 % du rendement généré supérieur à un taux de rendement minimal) à l'égard de fonds auxiliaires relativement à l'investissement, à la gestion et à la supervision des capitaux gérés.

Frais attribués à la réserve relative à la rémunération de l'équipe de gestion

- **Capitaux de la Société** : 100 %
- **Co-investissements** :
 - a) 100 % obtenu dans le cadre de co-investissements, jusqu'à un montant maximal de 450 M\$
 - b) 60 % obtenu dans le cadre de co-investissements supérieurs à 450 M\$, dont le reliquat est attribué aux actionnaires de CSC
- **Capitaux gérés et autres honoraires liés au rendement touchés** : 60 %, et le reliquat sera attribué aux actionnaires de CSC

La plateforme de CSC offre aux investisseurs dans le cadre du PAPE des données économiques comparables à celle de commandités qui investissent dans des capitaux privés.

Résumé des dispositions en matière de gouvernance

Conventions de gestion

Portée de l'emploi du chef de la direction et du président du conseil

- CSC sera gérée à l'interne par l'équipe de haute direction.
- Les membres de la haute direction seront des employés de CSC conformément aux contrats d'emploi individuels.
 - En plus des fonctions habituelles de chef de la direction et de président du conseil (le « président du conseil »), le contrat d'emploi attribuera au chef de la direction et au président du conseil le pouvoir et la responsabilité de nommer la majorité des membres du comité des investissements.
 - Les autres membres du comité seront des administrateurs indépendants nommés par le conseil.
- Le comité des investissements sera responsable de la supervision et de la gestion de CSC, ce qui comprendra les responsabilités suivantes :
 - nommer des membres de l'équipe chargée des investissements et gérer cette équipe;
 - Superviser le montage et la réalisation des investissements (relativement aux investissements inférieurs à 20 % des actifs totaux de CSC) ainsi qu'assurer la gestion de CSC;
 - examiner et approuver les budgets d'exploitation;
 - examiner et approuver les fonds affectés à la rémunération de l'équipe de direction aux membres de la haute direction.

Conditions d'emploi et résiliation

- La durée de chaque contrat d'emploi sera de 10 ans (à moins qu'il soit résilié plus tôt).
- Les contrats d'emploi pourront être résiliés sans motif valable par CSC après 6 ans, sous réserve d'une indemnisation sur le reste de la rémunération payable aux termes des contrats d'emploi pendant la durée restante.
- La résiliation sans motif valable exige l'approbation des deux tiers des administrateurs indépendants de CSC ainsi que du deux tiers des voix exprimées à une assemblée des actionnaires de CSC¹⁾.

Facteurs liés à la gouvernance

- Conformément à son contrat d'emploi, M. Chris Jarratt assumera le rôle de président du conseil.
- Conformément à son contrat d'emploi, M. Ian Robertson assumera le rôle de chef de la direction et sera sous l'autorité du conseil.
- La majorité des membres du conseil seront indépendants et responsables de la gouvernance et de la supervision de CSC.
- Outre la surveillance générale de la direction, le conseil a notamment les responsabilités suivantes :
 - superviser les principaux enjeux stratégiques de la Société et la stratégie à long terme, et s'assurer que la Société poursuit une orientation stratégique saine conforme aux objectifs approuvés de la Société;
 - évaluer les plans d'exploitation et les plans financiers, et approuver les plans fiscaux annuels et les nouvelles initiatives importantes;
 - s'assurer que les systèmes appropriés sont mis en place pour surveiller et gérer les risques commerciaux inhérents avec diligence;
 - examiner et surveiller les contrôles et les procédures au sein de la Société qui permettent de maintenir son intégrité;
 - protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la Société.
- Les comités du conseil comprennent le comité d'audit, le comité des investissements et le comité de gouvernance et des candidatures.
 - Avec prise d'effet dès la clôture, le comité d'audit sera composé en totalité d'administrateurs indépendants.
 - Le comité de gouvernance et des candidatures sera composé en totalité d'administrateurs indépendants, qui seront responsables de repérer et de recommander des candidats aux fins de nomination au conseil.

1) Lorsque ces approbations auront été obtenues, CSC devra donner aux membres de la haute direction un préavis écrit de 12 mois.